



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

formation continue

Question écrite n° 66601

Texte de la question

M. Dominique Baert appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la nécessité de reconduire les aides de l'Etat à la mise en oeuvre des nouvelles filières de formation d'ingénieurs au titre de la formation continue pour les PME-PMI. Depuis sa mise en place par une circulaire interministérielle datant de 1991 (cir. réf. DFP n° 91-18), ce dispositif consacrait un objectif politique spécifique de l'Etat à destination des PME-PMI, en matière de formation. Or, depuis début 2001, le dispositif d'aide forfaitaire aux entreprises a été supprimé, sur la foi d'une étude du CEREQ de 1995 qui mettait en cause ses filières (jugées quelque peu innovantes et peu fréquentées). En réalité, ces formations sont élaborées en concertation avec les entreprises et complètent véritablement les formations traditionnelles d'ingénieurs. Elles constituent une opportunité pédagogique réelle, en ce sens que la démarche de validation des acquis personnels et professionnels se situe tout au long du cursus. Même si ce dispositif a démarré majoritairement dans les grandes entreprises, il rencontre incontestablement un succès croissant dans les PME/PMI : celles-ci peuvent, grâce à lui, améliorer la lisibilité de l'encadrement des apprenants et pérenniser davantage d'emplois. Ainsi, le désengagement de l'Etat concernant l'aide accordée aux entreprises dans le cadre des nouvelles filières de formation d'ingénieurs limite un processus qui contribue à la lisibilité du développement des PME/PMI. Pour celles-ci, le coût des formations est, sans soutien externe, rapidement prohibitif ; il n'y a toutefois pas de raison (et c'est même notre intérêt économique) pour que l'investissement dans le capital humain ne se fasse pas dans les petites et moyennes entreprises. Il lui demande donc si le Gouvernement peut envisager un nouveau dispositif.

Texte de la réponse

Le ministère de l'emploi et de la solidarité a mis en place depuis plusieurs années deux dispositifs destinés au développement de l'accès aux professions d'ingénieurs et cadres supérieurs par la voie de la formation professionnelle continue. Ces programmes ont indéniablement joué un rôle positif, notamment s'agissant de la promotion de techniciens supérieurs. L'année 2001 doit être mise à profit pour faire évoluer ces programmes en favorisant l'accès à la formation par un soutien direct à la demande. Les différents ministères concernés, essentiellement l'éducation nationale, l'agriculture et l'industrie ont été informés de cette orientation dès l'adoption de la loi de finances pour 2001. Des solutions transitoires ont été recherchées avec ces derniers afin d'assurer la continuité des actions engagées. Un nouveau programme caractérisé par un accès individuel à une offre de formation labellisée est en préparation. Son principe reposera sur une aide personnalisée, faisant appel à des financements complémentaires, notamment de conseils régionaux et des Assedic pour les demandeurs d'emploi ainsi que d'organismes collecteurs paritaires agréés pour les salariés en activité. La mise en oeuvre du nouveau programme, prévue pour 2002, nécessite également l'appui financier des ministères précités. Cette approche par le soutien à la demande individuelle articulée autour d'un projet professionnel validé devrait permettre de développer l'accès au titre d'ingénieur par la voie de la formation professionnelle.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Baert](#)

Circonscription : Nord (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66601

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 1er octobre 2001, page 5525

Réponse publiée le : 14 janvier 2002, page 194